



information visa long sejour nouvelle loi

Par **especial104**, le **13/04/2010** à **16:56**

Bonjour,

j'ai suis marrie et j ai une visa long séjour vie prive et familial et je vais faire le renouvellement de cet visa pour un titre de séjour en septembre la question, je voudrais savoir si après la nouvelle loi de mars 2010 la personne avec dette de impots o de banque en Espagne ne pas le droit de obtenir son renouvellement de titre de séjour vie prive et familial o si la fait de être marrie et que je la vie commune continue intacte se suffisant pour renouvellement de cet titre séjour

3. L'article 25

est modifié comme suit:

a) le paragraphe 1 est remplacé par le texte suivant:

«1. Lorsqu'un État membre envisage de délivrer un titre de séjour, il interroge systématiquement le système d'information Schengen. Lorsqu'un État membre envisage de délivrer un titre de séjour à un étranger qui est signalé aux fins de non-admission, il consulte au préalable l'État membre signalant et prend en compte les intérêts de celui-ci; le titre de séjour n'est délivré que pour des motifs sérieux, notamment d'ordre humanitaire ou résultant d'obligations internationales.

Par **etrangers sans droit**, le **17/04/2010** à **12:40**

bonjour

votre admission ou renouvellement de titre a été refusé par l'Espagne?

pourriez vous me donner le lien internet de cette loi? merci